



Commission scolaire
des Patriotes

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE PARTENARIAT 2010-2015

ÉTABLISSEMENT ÉCOLE DE SALABERRY

ANNÉE 2012-2013

CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

HISTORIQUE

En adoptant la Loi sur l'administration publique visant l'instauration d'un cadre de gestion axé sur l'atteinte des résultats dans les ministères et les organismes gouvernementaux, le gouvernement du Québec a tracé la voie de ce nouveau mode de fonctionnement dans nos organismes. Il aura fallu près de 10 ans avant que ces façons de faire atteignent le milieu de l'éducation. Cependant, nous voilà conviés à mettre en place ce mode de gouvernance par la convention de partenariat et la convention de gestion et de réussite éducative. Les éléments suivants viennent donner plus de force à ce mode de gestion : la démocratie scolaire remise en cause, la persévérance scolaire et les impacts économiques et humains sur la population québécoise.

C'est dans cette perspective et cette logique d'une société qui évalue la performance de ses institutions sur l'atteinte des résultats que s'inscrivent les différentes conventions de partenariat et de gestion et de réussite éducative. En effet, les changements apportés à la *Loi sur l'instruction publique* introduisent en 2002 la notion obligatoire de planification stratégique et de reddition de comptes pour les commissions scolaires. Par la suite, d'autres changements ont formalisé des liens entre les projets éducatifs et les plans de réussite des établissements, en lien avec la planification stratégique des commissions scolaires.

PRÉAMBULE

Les dernières modifications à la *Loi sur l'instruction publique* exigent que l'ensemble des acteurs québécois de l'éducation fixe des buts et des objectifs mesurables et en rende compte à la population.

En vertu de l'article 209.1, les commissions scolaires doivent inclure dans leur plan stratégique des objectifs qui tiennent compte des objectifs du plan stratégique établi par le Ministère. Elles doivent également s'assurer de contribuer à l'atteinte des objectifs et des buts fixés par la Ministre en concluant une convention de partenariat avec le ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

À leur tour, chacun des établissements de la commission scolaire doit conclure une convention de gestion et de réussite éducative avec la commission scolaire (représentée à la CSP par le directeur général adjoint responsable du secteur). Cette convention doit préciser les moyens mis en place par l'établissement qui permettront d'atteindre les 5 buts fixés par la Ministre. Chacune de ces conventions doit contenir des cibles et des objectifs mesurables, en lien d'une part avec la convention de partenariat et d'autre part en lien avec le projet éducatif et le plan de réussite de l'établissement.

En élaborant notre Convention de partenariat et nos conventions de gestion et de réussite éducative, nous répondons aux nouvelles dispositions légales. Aussi, nous sommes convaincus qu'un suivi rigoureux des apprentissages des élèves par l'analyse de leurs résultats nous aidera à mieux cerner leurs besoins et leurs difficultés, et nous permettra d'identifier les actions les plus susceptibles d'améliorer leurs apprentissages et leur réussite.

Tout au long des étapes de l'élaboration de ces conventions, inspirées par les valeurs de notre plan stratégique : *conscience professionnelle, humanisme, coopération et cohérence*, nous avons travaillé de près avec les directions d'établissement et la Direction des ressources éducatives. De plus, nous avons rencontré à plusieurs reprises les dirigeants des syndicats : professionnel, enseignant et personnel de soutien, afin de leur partager le sens et l'importance de notre démarche. Lors de ces rencontres, les divers documents en lien avec les conventions ainsi que l'analyse des résultats de l'ensemble des élèves de la CSP leur ont été remis. Le Conseil des commissaires, le Comité de parents et le Comité EHDAA ont été informés des actions entreprises.

La réussite des élèves est une responsabilité partagée qui nous engage tous dans la démarche d'élaboration, de suivi et d'évaluation des conventions de gestion et de réussite éducative. Ainsi, la Commission scolaire s'engage à déterminer des buts à atteindre et à mettre en œuvre des actions en vue de l'atteinte de ces buts, dans les limites des ressources qui lui sont allouées. Elle s'engage aussi à assurer un suivi rigoureux de ses actions et à rendre compte des résultats obtenus.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

ÉLÉMENTS DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

La CSP et la Direction de l'établissement conviennent que la Convention de gestion et de réussite éducative de l'établissement contient :

- Des ajustements à apporter au Projet éducatif et au Plan de réussite, s'il y a lieu;
- Les buts prévus à la Convention de partenariat, des objectifs mesurables, des cibles à atteindre et des moyens pour assurer l'atteinte des buts fixés;
- Des indicateurs en lien avec les objectifs mesurables;
- L'indication du ou des responsables, de la durée et des ressources nécessaires à la mise en place des moyens retenus;
- Des suivis aux moyens retenus;
- La signature de la Convention de gestion et de réussite éducative par la Direction de l'établissement et la Direction générale de la Commission scolaire.

PLAN DE RÉUSSITE EN LIEN AVEC LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Ecole De Salaberry
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à amener les élèves à être des apprenants actifs et autonomes en respectant leurs différences.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans 1.1 Diplomation et qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de diplomation et de qualification avant l'âge de 20 ans, taux établi à partir des élèves inscrits pour la première fois en 1 ^{re} secondaire au 30 septembre d'une année donnée qui obtiennent un premier diplôme (DES, DEP, AEP) ou une première qualification (CFER, CFMS, CFPT). Cible finale CSP : 86 %.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : Augmenter en 2012-2013 les résultats finaux moyens en anglais langue seconde à 81% en 5^e et 6^e année. (Augmentation d'un point de pourcentage)

INDICATEUR : Résultats moyens en anglais langue seconde par année.	CIBLE FINALE : 81% en juin 2013	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2011-2012 : <input checked="" type="checkbox"/> 2012-2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Macroplanification de l'enseignement et de l'évaluation au 3 ^e cycle	Enseignante d'anglais et cp	Année 2012-2013	Soutien Cp en libération
2. Identification des critères d'évaluation en lien avec la progression des apprentissages	Enseignante d'anglais et cp	Année 2012-2013	Accompagnement CP
3. Élaboration des stratégies d'enseignement favorisant la transition au secondaire et arrimage des pratiques éducatives primaires et secondaires	Enseignante primaire, cp et collègues du secondaire	Mars à juin 2013	Soutien Cp en journées pédagogiques (concertation secondaire et primaire)
4. Macroplanification de l'enseignement et de l'évaluation au 2 ^e cycle	Enseignante d'anglais	Juin 2014	Soutien CP en libération
5. Communication aux élèves des attentes en lien avec les critères portant sur l'évaluation	Enseignante d'anglais	En cours d'apprentissage	Communication aux élèves permettant un meilleur suivi des parents

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** École De Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :	COMMENTAIRES : Objectif et moyens à l'étude pour la prochaine année	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	--	--

BUT I L'augmentation de la diplomation et de la qualification avant l'âge de 20 ans 1.2 Sorties sans diplôme ni qualification	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Diminuer le taux annuel de sorties sans diplôme ni qualification, parmi les élèves inscrits en formation générale des jeunes, taux établi à partir du nombre de jeunes qui sont inscrits, au 30 septembre d'une année donnée en formation générale des jeunes, qui sont, l'année suivante, des sortants sans diplôme ni qualification, ne sont inscrits nulle part au Québec durant l'année suivante.
--	--

OBJECTIF MESURABLE :

INDICATEUR :	CIBLE FINALE :	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF :	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2013-2014 : <input type="checkbox"/>
---------------------	-----------------------	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1.			
2.			
3.			
4.			
5.			

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Ecole De Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : L'école vise à amener les élèves à être des apprenants actifs et autonomes en respectant leurs différences.	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.1 Lecture	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet lecture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en lecture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
OBJECTIF MESURABLE: Augmenter le résultat moyen des garçons au 1^{er} et 2^e cycle d'un point de pourcentage et de deux points de pourcentage au 3^e cycle en 2012-2013	

INDICATEUR : Résultats finaux des garçons en lecture en français par cycle.	CIBLE FINALE : 1 ^{er} cycle : 82% 2 ^e cycle : 78% 3 ^e cycle : 71%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2011-2012 : <input checked="" type="checkbox"/> 2012-2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Projet soutien en français	Enseignants	8 semaines	Décloisonnement, suppléance
2. Intégration des stratégies élaborées (écriture et lecture) en 2011-2012	Enseignants	Ponctuel	Stratégies intégrées dans la pratique
3. Respect du cadre d'évaluation	Enseignants	A l'année	Libération conseillers pédagogiques
4. Analyse des stratégies de lecture enseignées	Comité pédagogique	Au cours de l'année	Conseillère pédagogique, orthopédagogues

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Ecole De Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Augmenter le taux de réussite en écriture et en lecture* Amener les élèves à vivre des situations d'apprentissage et d'évaluation stimulantes et équitables	COMMENTAIRES (au besoin) : *Un ajustement devra être réalisé au projet éducatif en lien avec l'objectif mesurable de la présente convention.	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
--	--	--

BUT 2 L'amélioration de la maîtrise de la langue française 2.2 Écriture	Objectif mesurable CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le taux de réussite à l'épreuve de français, langue d'enseignement, 5 ^e secondaire, volet écriture. Au primaire, augmenter le résultat moyen chez les garçons, en écriture, à la fin de chacun des cycles au primaire.
--	---

OBJECTIF MESURABLE : Augmenter d'un point de pourcentage le résultat moyen par cycle des garçons en écriture pour 2012-2013

INDICATEUR : Résultats finaux moyens des garçons en écriture en français par cycle.	CIBLE FINALE : 1 ^{er} cycle : 76% 2 ^e cycle : 76 % 3 ^e cycle : 74%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2011-2012 : <input checked="" type="checkbox"/> 2012-2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	---	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Utilisation des textes d'élèves pour développer les stratégies d'écriture	Enseignants	Au besoin	En classe dans la pratique de modélisation
2. Mise à jour de la liste de vocabulaire et des règles orthographiques et application	Comité pédagogique	Année 2012-2013	Libération soutien par orthopédagogue
3. Utilisation et application du code de correction commun à l'école	Tous les enseignants	Année 2012-2013	Libération soutien par CP
4. Projet soutien en français	Direction et enseignants	8 semaines	Libération et décloisonnement
5. Intégration des stratégies élaborées (écriture et lecture) en 2011-2012	Enseignants	Au quotidien	Enseignants
6. Respect du cadre d'évaluation	Tous	Au quotidien	Enseignants

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---

MISSION : Instruire <input type="checkbox"/> Socialiser <input type="checkbox"/> Qualifier <input checked="" type="checkbox"/>	Nom de l'établissement : Ecole De Salaberry
---	--

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : Maintenir et améliorer des structures qui permettent le soutien nécessaire aux élèves avec besoins particuliers	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION I Former, accompagner et superviser le personnel pour atteindre les résultats visés par les plans de réussite des établissements et le plan stratégique de la CSP
---	-----------------------------------	--

BUT 3 L'amélioration de la réussite et de la persévérance scolaires chez certains groupes dont les élèves en difficulté d'adaptation et d'apprentissage	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre d'élèves inscrits en FMS. Augmenter le taux d'élèves qui obtiennent une qualification au terme des parcours de formation FMS et FPT, taux établi à partir du nombre de jeunes qui obtiennent une qualification après 3 ans dans le parcours de formation préparatoire au travail et après 1 an dans le parcours de formation menant à l'exercice d'un métier semi-spécialisé. Augmenter la proportion d'élèves HDAA qui répond aux attentes de fin de cycle, par sexe, classes ordinaires et classes spécialisées.
---	---

OBJECTIF MESURABLE : Augmenter d'un point de pourcentage la moyenne du résultat disciplinaire en français pour les élèves à risque ou ayant des difficultés d'apprentissage (45 à 70 %)

INDICATEUR : Moyenne du résultat disciplinaire en français des élèves à risque ou ayant des difficultés d'apprentissage	CIBLE FINALE : Fin 1 ^{er} cycle : 68% Fin 2 ^e cycle : 67% Fin 3 ^e cycle : 66%	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Lumix	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2011-2012 : <input checked="" type="checkbox"/> 2012-2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Achat de livres de bibliothèque et abonnement à des revues jeunesse ciblant l'intérêt des garçons	Direction	annuellement	Enveloppe budgétaire recommandations des enseignants et bibliothécaire de la CSP
2. Projet de soutien en écriture et en lecture permettant aux élèves d'approfondir leurs stratégies	Équipe école	Périodiquement	Budget prévu et libérations
3. Projets valorisant l'estime de soi (sportif, artistique, académique)	Équipe école	Périodiquement	Enseignants et comité
4. Maintenir les tableaux de suivi ainsi que les plans d'intervention des élèves en difficultés	Équipe multi	Annuellement	Equipe-multi, enseignants, parents direction
5. Aide aux devoirs et politique des leçons et devoirs	Direction	Continu	Enseignants
6. Ateliers en sous-groupe pour élèves ciblés et conférences aux parents portant sur les difficultés rencontrées à l'école	Professionnels	Ponctuellement	Enseignants et comité d'aide
7. Augmentation des heures de service en orthopédagogie	Direction	Annuellement	Budget décision équipe

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Ecole De Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.1 Sécurité des établissements	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage d'élèves qui se sentent en sécurité dans leur école, taux établi à partir du questionnaire CSP sur « le portrait de la violence à l'école ».
--	--

OBJECTIF MESURABLE : Maintenir le sentiment de sécurité des élèves entre 80-90%

INDICATEUR : Pourcentage des enfants qui disent se sentir en sécurité	CIBLE FINALE : 80% des élèves se sentent en sécurité à l'école	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Sondage école	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin Sept. 2012 : <input checked="" type="checkbox"/> juin 2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
---	--	---	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Maintien des pratiques d'évacuation	Direction et enseignants	4 reprises	Service d'incendies
2. Application du code de vie (passeport)-activités reconnaissance	Equipe école	Continu	Comité et budget alloué
3. Mise en place et application du protocole contre l'intimidation et la violence	Équipe école	Continu	Comité
4. Mise à jour du cartable des mesures d'urgence et formation du personnel avec le tireur actif	Direction	Annuellement	Service de sécurité
5. Activités pacifiques au 1 ^{er} cycle et méthode d'intérêt commun 2 ^e et 3 ^e cycle.	Equipe école	Périodiquement	Formation et comité
6. Contrôle et identification des personnes provenant de l'extérieur en circulation dans l'école	Secrétariat et SDG	Quotidiennement	Secrétariat

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** École De Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT : La politique des collations santé	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
---	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.2 Saine alimentation	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le pourcentage des établissements qui appliquent toutes les composantes de la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif », mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes.
---	--

OBJECTIF MESURABLE : Respect des règles concernant la politique santé de l'école

INDICATEUR : Pourcentage des élèves qui mangent une collation santé tous les jours	CIBLE FINALE : 100% des élèves	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Trois fois par année une mesure des élèves ayant une collation santé respectant la politique des collations est prise.	ANNÉE D'APPRÉCIATION : 2012-2013 : <input checked="" type="checkbox"/> prise des mesures
---	--	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Maintien et application rigoureuse de notre politique des collations	Tout le personnel	Continu	Rappels enseignants en classe
2. Sensibilisation des parents à l'importance de bien se nourrir (boîte à lunch santé)	Direction	Continu	Communication, soutien infirmière
3. Soutien des familles par organisme (l'école complète avec des dîners selon les besoins)	Direction	Continu	Fondation j'ai faim tous les jours
4. Inventaire des boîtes à lunch	Surveillantes du dîner	Continu	Surveillance au service de garde

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** École de Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :	COMMENTAIRES (au besoin) :	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 2 Susciter l'engagement et la responsabilisation du personnel à l'égard de la réussite des élèves en assurant des conditions favorables à la poursuite des études
--	-----------------------------------	--

BUT 4 L'amélioration de l'environnement sain et sécuritaire 4.3 Mode de vie physiquement actif	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de fois par semaine que les écoles offrent des activités physiques organisées et animées, mesuré à l'aide du questionnaire de reddition de comptes sur la « Politique relative à une saine alimentation et à un mode de vie physiquement actif ». Améliorer la condition physique des élèves, par sexe, mesuré à l'aide de l'outil d'évaluation de la condition physique sur l'endurance (Léger et Boucher), utilisé par les enseignants en éducation physique. N.B. Cet outil a été suggéré, mais n'est pas utilisé actuellement dans toutes les écoles. Une démarche de validation devra être entreprise pour convenir d'un outil commun.
OBJECTIF MESURABLE : Augmenter le taux de réussite des élèves à l'épreuve de course.	

INDICATEUR : le taux de réussite des élèves à l'épreuve de course	CIBLE FINALE : 90 % des élèves réussissent l'épreuve	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Test d'endurance fourni par la commission scolaire (5-10-15 minutes respectivement pour le 1 ^{er} , 2 ^e et 3 ^e cycle)	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Sept. 2012 : <input checked="" type="checkbox"/> mai 2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	---	--	--

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Animation des élèves par les GO récré favorisant l'activité physique	Comité GO récré	Continu	Enseignant éducation physique
2. Activité annuelle du Kilomètre	Toute l'équipe	Annuellement	Budget et enseignants
3. Période de course progressive systématique en début de cours d'éducation physique et à la santé	Enseignants Éducation Phy.	Périodiquement	Enseignants Éducation Phy.
4. Activités sportives animées au gymnase (Mig et Gym)	Enseignants Éducation Phy.	périodiquement	Enseignants Éducation Phy.
5. Activités offertes par l'école (extra-scolaire sur l'heure du midi)	Direction, Enseignants	continu	Enseignants Éducation Phy.

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---

MISSION : Instruire Socialiser Qualifier **Nom de l'établissement :** Ecole de Salaberry

ORIENTATION DU PROJET ÉDUCATIF DE L'ÉTABLISSEMENT :	COMMENTAIRES (au besoin) : L'établissement de l'objectif ainsi que la mise en place des moyens seront élaborés en 2013-2014.	PLAN STRATÉGIQUE : ORIENTATION 5 Développer et faire connaître l'offre de services et les ententes partenariales avec les organismes, les institutions et les entreprises, pour maximiser les services offerts par la Commission scolaire aux élèves et à la population
--	--	---

BUT 5 L'augmentation du nombre d'élèves de 20 ans en formation professionnelle	OBJECTIF MESURABLE CSP (Convention de partenariat) : Augmenter le nombre de nouveaux inscrits en formation professionnelle, âgés de moins de 20 ans, taux établi à partir des élèves qui s'inscrivent pour la 1 ^{re} fois en formation professionnelle et qui sont âgés de moins de 20 ans, au 30 septembre de l'année considérée.
--	---

OBJECTIF MESURABLE :
Informer tous les élèves de 6^e année des différents parcours de formation offerts au secondaire ainsi qu'à la formation professionnelle.

INDICATEUR : Nombre d'activités offertes	CIBLE FINALE : 2 à 3 activités par année	MODE D'ÉVALUATION DE L'OBJECTIF : Compilation du nombre d'activités	ANNÉE D'APPRÉCIATION : Ajuster au besoin 2012-2013 : <input checked="" type="checkbox"/>
--	--	---	---

MOYENS (comment)	RESPONSABLE (qui)	DURÉE (quand)	RESSOURCES (avec qui/quoi)
1. Organisation d'une activité de promotion en collaboration avec l'école professionnelle.	Direction	Annuellement	Conseiller en orientation
2. Présentation de différents métiers en classe	Direction/ Enseignants	Périodiquement	Parents
3. Présentation en classe des différents parcours de formations offerts au secondaire	Direction	Annuellement	CFP Des Patriotes

SUIVI DES MOYENS ET REDDITION DE COMPTES DE LA CONVENTION DE GESTION ET DE RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

RÉSULTATS OBTENUS :	ANALYSE DES RÉSULTATS :	JUGEMENTS :	RECOMMANDATIONS ET AJUSTEMENTS :
----------------------------	--------------------------------	--------------------	---

DURÉE DE L'ENTENTE

La présente entente entre en vigueur à la signature pour l'année scolaire 2012-2013. La durée de l'entente est d'un an, renouvelable le 15 octobre 2013.

SURPLUS DE L'ÉTABLISSEMENT

Pour l'exercice financier 2012-2013, les surplus des établissements seront portés aux crédits de ceux-ci pour l'exercice financier suivant (cf. LIP 96.24). Cependant, tel que prévu par les encadrements financiers de la commission scolaire, l'utilisation de ces surplus doit se faire uniquement en fonction des dépenses relatives à des objectifs de la convention de gestion et de réussite éducative, selon le pourcentage permis par les règles budgétaires du MELS.

APPROBATION

La Direction de l'établissement confirme que le personnel de l'établissement a été consulté sur la présente Convention de gestion et de réussite éducative.

Le Conseil d'établissement a approuvé le projet de Convention de gestion et réussite éducative à sa réunion du 4 décembre 2012. Le numéro de la résolution est cé12-13-17.

SIGNATURES


La Commission scolaire des Patriotes et la Direction de l'établissement conviennent de signer la présente convention :

Direction de l'établissement :



Date : 2012/12/06

Direction générale adjointe:



Date : 2012/12/06